

Procédure d'admission

Demande d'orientation faite via le SIAO



Passage en commission
d'orientation hebdomadaire



Si avis favorable de la commission :
entretien de pré-admission dans le service



Situation abordée en réunion d'équipe
le jeudi après-midi :
validation / non validation de l'orientation

• Validation de l'orientation

Accueil dans un logement selon la typologie du ménage et des disponibilités de logement ou inscription sur liste d'attente. Signature d'un contrat de séjour de minimum 2 mois et renouvelable selon les besoins et rédaction d'un projet personnalisé. Rencontres hebdomadaires avec l'équipe éducative.

• Non-validation de l'orientation par l'équipe éducative et/ou la personne demandeuse

Si refus de la structure : rédaction d'un courrier de refus envoyé à la personne demandeuse ainsi qu'au prescripteur.

Horaires

Service ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h
(+ 3 soirées/semaine jusqu'à 19 h)

Contactez-nous

Accueil : 02 43 66 88 55
Intervenants : 06 86 87 34 98
06 60 20 76 10 - 06 58 97 72 95

chrs.appartements@enosia.net

149, avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

www.association-enosia.fr



CHRS Appartements

Centre
d'Hébergement
et de Réinsertion
Sociale

Hébergement insertion

**Des parcours vers
son autonomie**

enosia

CHRS APPARTEMENTS

Le C.H.R.S Appartements a pour mission d'accueillir et d'héberger dans un logement individuel des personnes ou des familles en situation de détresse, de précarité ou de rupture, luttant ainsi contre les exclusions. L'équipe éducative apporte une protection, un soutien, une écoute et un accompagnement permettant aux usagers de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle visant à l'insertion.

Pour qui ?

Toutes personnes majeures, femmes, hommes, seul(e)s, en couple avec ou sans enfants.

Les bénéficiaires doivent avoir une certaine autonomie au quotidien (alimentation, entretien du logement, ...) et percevoir des ressources.

Les problématiques peuvent être variées :

- victimes de violences conjugales et/ou familiales,
- en rupture conjugale et /ou familiale,
- sous conduite addictive en suivi postcure/ambulatoire,
- personnes sans logement ou mal logées,

- personnes surendettées,
- demandeurs d'asile et étrangers en situation régulière,
- ex-détenu(e)s en conditionnelle ou sous surveillance électronique.

Les bénéficiaires doivent adhérer à l'accompagnement socio-éducatif.

Avec qui ?

L'équipe éducative est composée de trois travailleurs sociaux.

Elle propose un soutien journalier et continu dans le respect de la ou des personnes accueillies.

Un travailleur social est désigné comme référent administratif mais l'ensemble de l'équipe est amené à rencontrer régulièrement les bénéficiaires.

Comment ?

Le C.H.R.S Appartements dispose de 14 logements répartis dans les divers quartiers de Laval, du studio au T4. Ils sont entièrement meublés et équipés afin de faciliter la situation des usagers et leur emménagement

Une participation financière mensuelles est demandée aux bénéficiaires, allant de 10 à 15 % de leurs ressources selon la composition familiale.

L'accompagnement socio-éducatif apporté peut intervenir dans différents domaines selon les besoins des bénéficiaires :

- Aide à l'ouverture des droits (sécurité sociale, RSA...),
- Accompagnement à la gestion du budget,
- Aide à la formation et l'insertion professionnelle (orientation professionnelle, rédaction de CV...),
- Aide à l'accès au logement autonome (constitution de dossiers de demande de logement social, recherche dans le parc privé, constitution du dossier DALO,
- Aide à l'accès à la santé (orientation vers le droit commun, prévention, groupe de parole...),
- Suivi justice,
- Aide à l'accès à la culture,
- Aide au soutien à la parentalité.

L'accompagnement s'effectue par le biais d'entretiens hebdomadaires à domicile ou au service. Ces derniers sont adaptés aux besoins, soit de 1 à 4 entretiens par semaine.